



# 7<sup>ème</sup>

Chers Parents,

Le staff d'unité se renouvelle mais les habitudes de rentrée ne changent pas...

... Qui dit rentrée scoutie dit aussi cotisations...

Ce courrier vous est donc adressé afin de régulariser l'inscription de votre/vos enfants au sein de notre unité.

A la 7<sup>ème</sup>, la cotisation est double car elle couvre :

1. **l'inscription auprès de la Fédération Scoutie** qui comprend une assurance pour l'animé, une participation de solidarité au mouvement scout mondial, la formation des animateurs, la création de supports pédagogiques, la publication de revues, ...
2. **le soutien à l'ASBL des Locaux** qui entretient le terrain et les locaux qui accueillent vos enfants tous les samedis

Ces tarifs sont définis séparément par chacune des entités ; notre unité ne fait donc aucun bénéfice sur le paiement des cotisations.

Afin de vous faciliter la tâche, nous avons regroupé ces deux cotisations en **un seul et même paiement** que nous vous invitons à faire :

- sur le compte **BE75 3701 1060 5551** de l'unité
- avec la communication « **NOM + Prénom du/des enfants + Section + nombre de frères/sœurs chez les Scouts/Guides** ».

Pour connaître le montant à payer, nous vous invitons à suivre le tableau ci-dessous :

## 1 enfant

- **Je verse 85 euros**

- 55 euros pour la Fédération Scoute
- 30 euros pour l'ASBL des Locaux

## 2 enfants

(inscrits à la 7<sup>ème</sup> et/ou à la 5<sup>ème</sup>)

- **Je verse 74 euros/enfant**

- 44 euros pour la Fédération Scoute
- 30 euros pour l'ASBL des Locaux

## 3 enfants et +

(inscrits à la 7<sup>ème</sup> et/ou à la 5<sup>ème</sup>)

- **Je verse 67 euros/enfant**

- 37 euros pour la Fédération Scoute
- 30 euros pour l'ASBL des Locaux

L'ASBL des Locaux vous informe également qu'un remboursement de leur cotisation est possible à partir du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit (que ce soit à la 7<sup>ème</sup> ou à la 5<sup>ème</sup>).

Pour se faire, une fois la cotisation de vos fils payée à la 7<sup>ème</sup>, vous devez envoyer un mail à Mr Morisot ([michel.morisot@asbl-des-locaux.be](mailto:michel.morisot@asbl-des-locaux.be)) et l'informer de l'inscription de vos enfants en précisant l'unité et la section dans lesquels ils sont inscrits et le nom du/des enfants pour lesquels vous demandez le remboursement des 30€.

Le remboursement de la cotisation par l'ASBL se fera uniquement à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Comme on est super gentils, on vous a concocté une synthèse plus claire (... mais toujours aussi précise) avec toutes les infos de paiement... Vous le retrouverez en fin de document 😊

### **ATTENTION :**

- ✓ Le paiement de la cotisation doit nous parvenir **avant le 01/10/2024** afin que vos enfants soient bien assurés lors des réunions, hikes et camps cette année.
- ✓ Nous vous demandons également de **bien respecter la communication** pour que nous puissions gérer au mieux l'administratif.
- ✓ Les difficultés financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de vos enfants ; des solutions existent donc n'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question.  
→ [scouts.7emetro@gmail.com](mailto:scouts.7emetro@gmail.com)

Nous terminons ce courrier "administratif" en vous assurant de notre engagement envers la 7<sup>ème</sup> et en souhaitant une belle année scout à tous nos animés !

*Chris, Emilien, Manu, Hélène & les 2 Emilie.*

# COTISATIONS 7ÈME

2024-2025



**Compte :**  
**BE75 3701 1060 5551**

**Communication :**  
**NOM+prénom+section**

## Je verse 85 euros

1 enfant

55 euros pour la Fédération Scoute  
30 euros pour l'ASBL des Locaux

## Je verse 74 euros/enfant

2 enfants

44 euros pour la Fédération Scoute  
30 euros pour l'ASBL des Locaux

3  
enfants  
et +

## Je verse 67 euros/enfant

37 euros pour la Fédération Scoute  
30 euros pour l'ASBL des Locaux

A partir du 3ème enfant, je peux prendre contact  
avec l'ASBL des Locaux pour récupérer les 30  
euros du 3ème enfant.

**[michel.morisot@asbl-des-locaux.be](mailto:michel.morisot@asbl-des-locaux.be)**